



Refonte de la Réglementation sur la Circulation des Végétaux

Pour faciliter et sécuriser les échanges de végétaux, un **nouveau règlement européen** sera appliqué uniformément dans tous les pays de l'Union Européenne (UE) à partir de décembre 2019. A contrario de cette harmonisation, ce règlement tient compte des spécificités des DOM et prévoit qu'ils deviennent des zones phytosanitaires indépendantes de la zone phytosanitaire européenne unique.

Pour les échanges de végétaux, Martinique et Guadeloupe constitueront une entité unique considérée comme un pays tiers de l'UE. Cela signifie que les échanges de végétaux entre Martinique/Guadeloupe et l'UE (dont l'hexagone) seront soumis à des exigences phytosanitaires identiques à celles concernant les échanges internationaux. Cela signifie aussi que les exigences s'appliquant aux plantes en Martinique pourront être différentes de celles s'appliquant dans l'hexagone afin de répondre au mieux à nos spécificités.

Durant les 18 prochains mois, les **DAAF de Martinique et de Guadeloupe** piloteront, en concertation avec les acteurs locaux, le travail de définition d'un cadre réglementaire spécifique, adapté du modèle européen. Il faudra notamment définir :

- Les bioagresseurs pour lesquels des moyens seront mobilisés afin d'empêcher leur installation,
- Les plantes qui devront disposer d'un passeport phytosanitaire pour être vendues localement (preuve que le vendeur a les moyens de garantir qu'ils sont exempts de bioagresseurs),
- Les produits végétaux qui devront disposer d'un certificat phytosanitaire (preuve de l'absence de tel ou tel bioagresseur) à l'import,
- Les produits végétaux qui devront disposer d'un certificat phytosanitaire à l'export vers l'hexagone et le reste de l'UE.

Rémi PICARD
OVS végétal

Sommaire

	Refonte de la réglementation sur la circulation des végétaux	P.1
	Le thrips du melon, un ravageur souvent mal pris en compte	P.2
	La coronille, un fruit acidulé riche en vitamine C	P.3
	De nouvelles fiches pour le Mémento de la protection des cultures en Martinique	P.4
	Infos pratiques	P.4

Le Mot du Président

Au moment où les acteurs locaux doivent se concerter à propos de la réglementation concernant l'entrée des plantes et des produits végétaux en Martinique, il est bon de rappeler que notre territoire doit faire face en permanence à la menace d'apparition de nouvelles maladies.

Pour certaines d'entre elles, nous trouvons des solutions mais dans beaucoup de cas, la réponse à ces différentes maladies passent par la destruction des plantes atteintes. C'est le cas pour deux maladies des agrumes arrivées en Martinique il y a maintenant quelques années, le HLB et surtout le chancre citrique. Dans les deux cas, l'arrachage des arbres demeure l'unique solution pour éradiquer la maladie. Cependant, le problème d'indemnisation se pose de façon cruciale : si au niveau national il existe un fonds pour faire face à l'arrachage, pour nous en Martinique l'agriculteur doit faire face seul à ce désastre. Cela rend ardue l'intervention de la FREDON Martinique sur le terrain. Il est indispensable que l'Etat, les professionnels et la Collectivité Territoriale de Martinique trouvent ensemble une solution pour l'indemnisation de ces producteurs.

José MAURICE



Le Thrips du melon, un ravageur souvent sous-estimé

Thrips palmi, communément appelé « thrips du melon », est présent en Martinique depuis 1985 et peut causer des dégâts importants sur de nombreuses cultures maraîchères. Depuis 2017, la FREDON Martinique étudie ce ravageur afin de mettre en place une stratégie de Protection Biologique Intégrée, qui permettrait de contrôler cet insecte tout en diminuant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Une enquête menée auprès de 22 agriculteurs a tout d'abord permis de connaître les difficultés rencontrées par les producteurs maraîchers par rapport au thrips et les techniques de lutte utilisées contre ce ravageur. Parallèlement à l'enquête, des parcelles ont été prospectées pour y observer les thrips.

Principaux résultats de l'enquête et des observations sur le thrips

Tous les agriculteurs interrogés sauf un ont mentionné des dégâts de thrips sur leur exploitation. Les symptômes observés sont principalement :

- sur **cucurbitacées**, une argenture des feuilles, puis un dessèchement de celles-ci lors des fortes attaques ;
- sur **aubergine**, un dessèchement des feuilles notamment au niveau des nervures, ainsi que de nombreuses traces liégeuses sur les fruits.

Cependant, à peine la moitié des agriculteurs interrogés savent reconnaître le ravageur. Il faut dire que c'est un insecte difficile à observer : de petite taille (l'adulte mesure entre 0,8 mm et 1,2 mm de long), il se déplace très rapidement et affectionne les « creux » (proximité des nervures, intérieur du bourgeon,...). Un quart des producteurs enquêtés effectuent une surveillance de ce ravageur et de façon souvent irrégulière. Aussi, en l'absence de suivi régulier, des traitements phytosanitaires sont souvent effectués de manière systématique ou quand les dégâts sont visibles. Dans les deux cas, des traitements inappropriés sont parfois effectués.

Il est aussi intéressant de noter que la moitié des agriculteurs interrogés n'interviennent pas spécifiquement contre les thrips, estimant que l'impact de ce ravageur est faible ou bien que les produits phytosanitaires destinés aux autres ravageurs de la culture permettront également de les maîtriser.

Les observations effectuées dans les parcelles ont permis de constater la présence des thrips sur la majorité des parcelles d'aubergine, de courgette, de concombre, de melon, de giraumon et de pastèque. Des auxiliaires des cultures qui peuvent s'attaquer à ce ravageur ont également été observés : acariens et thrips prédateurs, punaises prédatrices, chrysopes,...

Quelles solutions pour contrôler le thrips ?

Il est recommandé de mener une stratégie de Protection Biologique Intégrée pour contrôler ce thrips. Il s'agit de



Un ravageur discret : thrips sous une feuille d'aubergine.

mettre en œuvre un ensemble de mesures comprenant des techniques culturales (fertilisation adaptée, utilisation de variétés avec des trichomes ou « poils » sous les feuilles, période de plantation adaptée...), de la prophylaxie (jeunes plants exempts de thrips, destruction des parcelles à l'issue de la récolte,...), le suivi régulier des populations et la lutte biologique. La mise en place de plantes relais dans la parcelle et leur impact sur les populations d'auxiliaires permettant de contrôler le thrips sont actuellement étudiés par la FREDON Martinique.

Caroline SYLVANIELO,

D'après les travaux de Pierre-Damien LUCAS
Projet « Protection Biologique Intégrée »
Ecophyto DOM



Traces liégeuses sur aubergine dues aux thrips





La Coronille, un fruit acidulé riche en vitamine C

Distribution géographique

La **coronille**, *Psidium friedrichsthalianum* (O. Berg) Nied., est un arbuste originaire du Costa Rica. On la surnomme « goyave du Costa Rica » ou « cas ». Cette plante tropicale et subtropicale se développe naturellement dans toute l'Amérique centrale, en Colombie et au Mexique. Elle est cultivée dans les jardins familiaux pour ses fruits et plus communément comme plante ornementale. Dans les années 1990, elle a été implantée avec succès par le CIRAD à la Réunion lors d'essais d'adaptation environnementale, et à la Martinique, sur le site de Rivière Lézarde (Saint-Joseph), pour servir de porte-greffe aux goyaviers du fait de sa tolérance au nématode *Meloidogyne mayaguensis*.

Description botanique

La coronille appartient à la famille des Myrtacées, tout comme la goyave avec laquelle elle peut être confondue. Cependant, on peut les distinguer par simple observation de leurs feuilles, lisses pour la coronille alors que les nervures de celles du goyavier sont très saillantes. Ses fleurs blanches sont portées isolément sur les nouvelles pousses et elles produisent des baies rondes ou ovales plus ou moins allongées, d'environ 100 g*. A maturité, les fruits tombent naturellement. Leurs peaux sont à ce moment toujours vert clair, à la différence de la Goyave, puis elles tournent au jaune diffusant alors un parfum intense et agréable. La chair de couleur jaune pâle est plus tendre que celle de la Goyave et elle contient une quinzaine de graines*.

Composition et utilisation

La saveur de la chair est originale, très acide et très aromatique, entre le maracudja et la prune de cythère verte*. Avec 670 mg de vitamine C pour 100 g de fruit, soit trois fois plus que la goyave et douze fois plus que l'orange, la coronille se classe à la 4^{ème} position sur le rang mondial. Elle est également riche en vitamine A, fer, calcium, fibres, pectine et eau. Elle contient de nombreux composés phénoliques aux propriétés anti-inflammatoires.

Traditionnellement, la coronille est très appréciée sous forme de jus, sorbets, gelée, mousse, salade de fruits... Le fruit peut être utilisé lorsque la peau est verte ou jaune, avec ou sans cette peau, en mélange ou non avec d'autres fruits ou des légumes verts et des aromates. Il est également cuisiné en salé. A la Réunion, une crème glacée de coronille est commercialisée à l'échelle industrielle depuis plus de 10 ans.

**données recueillies par la FREDON Martinique sur les fruits de la parcelle de Rivière Lézarde (Saint Joseph)*



Feuilles et fruits du Goyavier (à gauche)
et de la Coronille (à droite)

B. Gervais, FREDON

Exigences pédoclimatiques et travaux de la FREDON Martinique

En Amérique centrale, la coronille est cultivée entre 200 et 600 m d'altitude, dans des zones où les températures diurnes oscillent entre 22 et 28°C et la pluviométrie annuelle entre 1200 et 1600 mm. Elle s'y développe dans des conditions ensoleillées à semi-ensoleillées, sur différents types de sols bien drainés. Les plants commencent à fructifier au bout de 3 à 5 ans.

A la Martinique, la FREDON étudie depuis 2016 les 135 pieds adultes de coronille présents sur la parcelle de Rivière Lézarde. Les périodes de récolte, la production, les techniques de multiplication et les caractéristiques physico-chimiques des fruits sont analysées. Des partenariats avec des transformateurs tels que Fruity Boules, Oenofwi, Saveurs des Coulisses et Surena ont été mis en place afin d'étudier les potentialités de valorisation de ce fruit à la Martinique. De nouvelles plantations sont prévues afin d'étudier la croissance et la production de ce fruitier dans des conditions pédoclimatiques différentes de Saint-Joseph, et de transmettre ces données technico-économiques à nos agriculteurs.

Bénédicte GERVAIS,

Diversification et valorisation
de la production fruitière

Parcelle de Coronille à Rivière
Lézarde (St Joseph)



De Nouvelles fiches pour le Memento de la Protection des cultures en Martinique

Edité dans sa première version en 2014, le Mémento de la Protection des cultures en Martinique est un classeur destiné aux agriculteurs regroupant des connaissances sur les ravageurs et les maladies que l'on rencontre sur les cultures de l'île, ainsi que sur les techniques permettant de les contrôler. Principalement issu des travaux de la FREDON Martinique, il compte 106 fiches, dont 26 créées au cours de l'année 2017 :

- 3 fiches « Informations » pour mieux connaître les produits phytopharmaceutiques, le rôle de la faune et les familles botaniques des cultures ;
- 15 fiches « Cultures », grâce auxquelles le Mémento couvre désormais de nombreuses espèces végétales cultivées dans les parcelles et dans les jardins ;
- 3 fiches « Maladies » (l'antracnose sur arbres fruitiers, l'antracnose et la cercosporiose en cultures maraîchères) et 2 fiches « Ravageurs » (les punaises tigres, les escargots et les limaces) ;
- 1 fiche « Auxiliaires » sur les pollinisateurs ;
- 2 fiches « Techniques » portant sur la protection de la base des arbres et des arbustes et la culture en bac.

Caroline SYLVANIELO,

Vulgarisation du biocontrôle
Projet FEADER - CTM

https://issuu.com/fredon972/docs/memento_de_la_protection_des_cultures_14dc6c796dac98



Infos Pratiques

Le salon de l'Agriculture de la Martinique

Le Salon de l'Agriculture aura lieu les vendredi 1^{er}, samedi 2 et dimanche 3 juin 2018 de 9h à 19h sur le parking du Stade P. Aliker, avec pour thématique « Les agricultures durables en Martinique, diversité et perspectives ». A travers ce salon, la Collectivité Territoriale de Martinique, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, souhaite montrer l'agriculture martiniquaise, dans toutes ses composantes et dans sa diversité. Retrouvez le stand de la FREDON Martinique et sa filiale Chrysagro au pôle « Services ».

Rencontre technique sur l'utilisation des trichogrammes

La FREDON Martinique organise une rencontre technique sur l'utilisation des trichogrammes pour la lutte biologique inondative contre la pyrale des cucurbitacées. Elle a pour objectif de donner aux agriculteurs toutes les informations, tant techniques que pratiques, pour l'utilisation de ces auxiliaires. La rencontre, organisée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, aura lieu le jeudi 07 juin à partir de 9h à Corps de Garde à Sainte-Luce sur l'exploitation de M. LARGEN. Les participants pourront stationner leur véhicule sur le parking de la plage près du Carrefour Express.



Campagne de dératisation

La première campagne 2018 de lutte collective contre les rongeurs (rats et souris) se déroulera du lundi 11 au vendredi 29 juin. N'hésitez pas à contacter la FREDON pour avoir des informations complémentaires.



Programme JAJA

Les jardiniers amateurs qui le souhaitent peuvent faire procéder à l'analyse de leur sol pour la recherche des organochlorés (chlorodécone, HCH-bêta). Ils bénéficient toujours de la gratuité des analyses dans le cadre du programme JAJA de l'ARS. Contactez la FREDON au 0596 73 58 88.

Directeur de publication : José MAURICE

Comité de rédaction : Michel ALCINDOR,
Jacqueline BELHUMEUR, Denise DUFEAL,
Bénédict GÉRAIS, Teddy OVARBURY,
Chloé PIERRE, Caroline SYLVANIELO

Crédit photos : FREDON Martinique, Freepik

Conception - réalisation : Autrevue - 0696 28 20 12

Contact : FREDON, Route du lycée agricole,
Croix Rivail, 97224 DUCOS,
Tél : 0596 73 58 88
contact@fredon972.org

